

Le 1er mars 2022

Index de l'égalité femmes / hommes

En application de la loi Avenir Professionnel, les sociétés françaises de plus de 250 salariés publient leur index égalité femmes/hommes.

Cet indicateur est calculé à partir de 5 critères composant une note rapportée à un total de 100 points.

Pour la société SIFA, la note obtenue pour l'année 2021 est de 89/100, composée comme suit.

Ecart de rémunérations :	34 points obtenus sur 40
Ecart d'augmentations individuelles :	20 points obtenus sur 20
Ecart de promotions :	15 points obtenus sur 15
% de salariés augmentés au retour d'un congé maternité :	15 points obtenus sur 15
Nombre de salariés du sexe sous-représenté par les 10 plus hautes rémunérations :	5 points obtenus sur 10